

MOTION

La Chambre des Députés,

Considérant

- que le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil pour enfants et adolescents est insuffisant ;
- que nous manquons particulièrement de possibilités d'accueil pour garçons entre 12 et 18 ans ;

invite le Gouvernement

- à faire conduire une analyse des besoins en places d'accueil ;

- à créer un centre d'accueil pour garçons entre 12 et 18 ans.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 4 décembre 2003

Le Secrétaire général,


Claude Frieseisen

Le Président,


Jean Spautz